

Les projets routiers ne doivent pas “couper”

Bouguenais : la déviation a dû rétablir les continuités

Située au Sud-Ouest de l'agglomération nantaise, Bouguenais est une ville de 16 000 habitants traversée par des voies à fort trafic (périphérique, route de Pornic RD 723). Bouguenais accueille aussi sur son territoire l'aéroport Nantes-Atlantique, un équipement lourd, générateur de nuisances phoniques importantes. C'est dans ce contexte que le département de Loire-Atlantique a souhaité créer la déviation de Bouguenais/Bouaye, projet déclaré d'utilité publique en octobre 1981. Cette déviation devait permettre de faciliter l'accès au Pays de Retz en améliorant les liaisons Nantes/Pornic et Nantes/Paimbœuf.

Dès 1981, le conseil municipal de Bouguenais (séance du 16 janvier 1981) a refusé à l'unanimité le projet de déviation.

Selon la ville, les inconvénients de ce projet étaient alors les suivants :

- nuisances phoniques,
- mauvaise étude des liaisons cyclistes, piétonnes et équestres,
- absence de garanties concernant l'environnement,
- morcellement des terres agricoles,
- carrefours dangereux,
- enclavement du village de la Ville-au-Denis et la zone de loisirs y attenant,
- absence de desserte du village de la Mouchonnerie.

Dans les années qui suivent ce refus, quelques avant-projets sont présentés à la ville de Bouguenais qui reste opposée à la déviation. Les années passant, l'arrêté d'utilité publique est prorogé, en 1986, jusqu'en octobre 1991 et ce n'est qu'en octobre 1989 qu'un projet définitif est proposé.

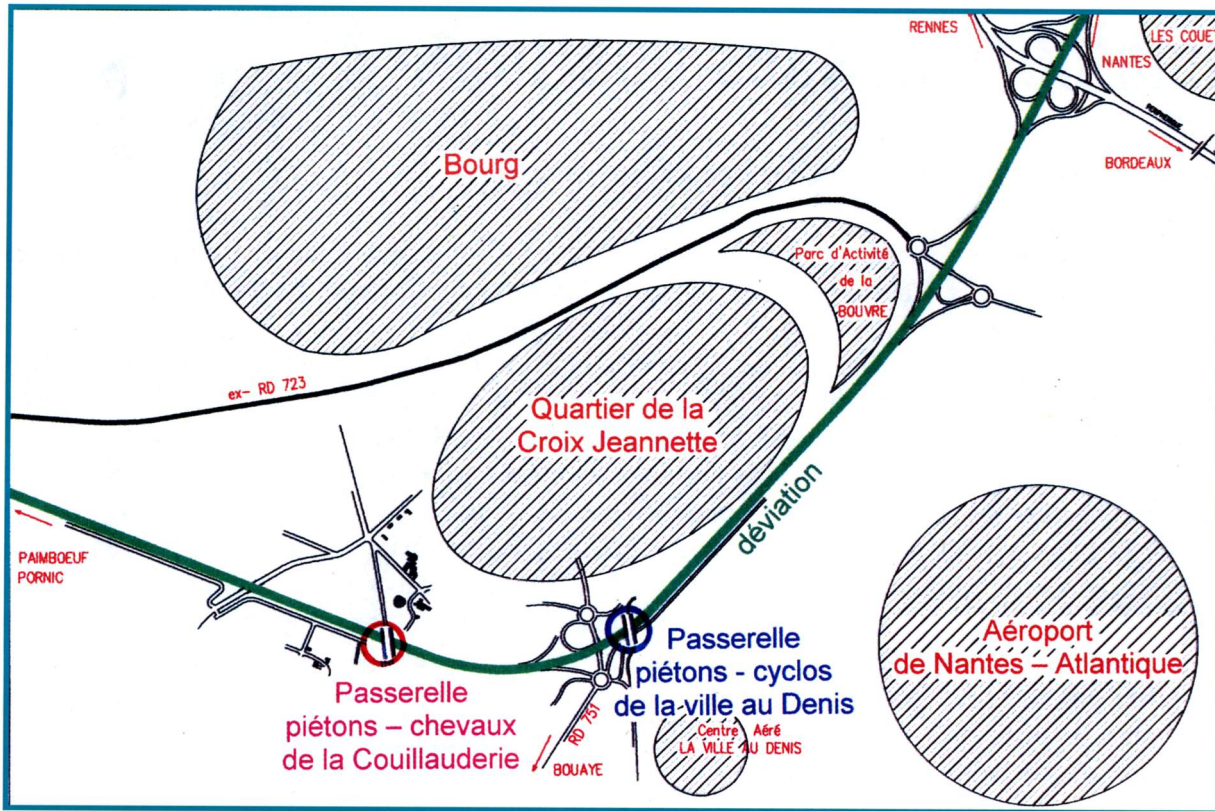
Après une succession d'échanges, parfois vifs, entre la ville de Bouguenais et le département de Loire-Atlantique, un accord est trouvé en 1990. Le département de Loire-Atlantique accepte alors de procéder à des modifications ou à des améliorations du projet initial. Celles-ci concernent :

- la réalisation d'une passerelle pour piétons, cycles et chevaux au droit du village de la Couillauderie,
- la réalisation d'une liaison piétons/cyclistes le long de la RD 751,
- divers aménagements (giratoire, abaissement de profil...).

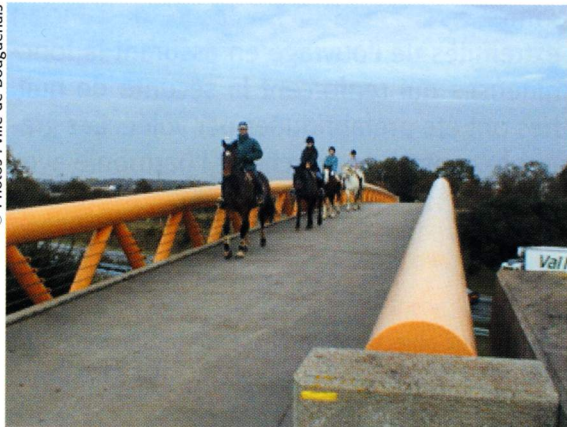
Le coût de l'ensemble de ces mesures complémentaires est estimé à 10 MF. Par la suite, la ville de Bouguenais a demandé la réalisation d'une seconde passerelle pour piétons, cycles et chevaux. Elle fut acceptée. Les travaux pouvaient alors commencer. La déviation et ses passerelles ont été mises en service en 1995. Faute d'un projet complet au départ, l'opération a connu un retard de 10 ans...

PERSONNE À CONTACTER

Yvan Ordreneau, ville de Bouguenais, services techniques - Tél. 02 40 32 29 02



Le maintien de deux liaisons, par passerelles, a été exigé et obtenu par la commune



La passerelle piétons-chevaux de la Couillauderie



La passerelle piétons-cyclos de la Ville-au-Denis

